

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 19 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Etaient présents** : Mmes Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER,

**Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/03/PV du 12 mars 2024.**

**Absents excusés** : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Thomas BOUREZ, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Patrick HUON, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,  
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX,

**Absents non excusés** :

**Avai(en)t donné pouvoir** :

**Mme Sylvie CARDONA-GIL,  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL.

**DATE DE SEANCE**

19 mars 2024

**DATE DE CONVOCATION**

13 mars 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

21 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 16

PRESENTS 5

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

**Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.**

La Vice-présidente

### **Délibération n° 1**

#### **ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2024 – LE BANQUET, LA SEMAINE BLEUE ET LES COLIS DE NOEL**

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration,

Trois grandes actions en direction des Seniors de la commune sont réalisées chaque année :

**Le banquet**, traditionnellement organisé au mois de mai, avec spectacle et bal pour les Seniors de la commune, âgés de plus de 61 ans,

**La Semaine Bleue**, évènement national qui aura lieu du 30 septembre au 06 octobre 2024, qui met à l'honneur la place de nos aînés dans la société civile, favorisant ainsi le bien- vieillir et le maintien de l'autonomie,

**La remise des colis de Noël** est l'occasion de proposer aux Seniors de la Ville qui le souhaitent un moment de convivialité organisé sur 2 journées. Les colis sont remis aux Seniors de la Commune selon les critères d'attribution suivants :

- Avoir 65 ans révolus,
- Résider sur la commune.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les critères d'attribution ci-dessus proposés,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6232 – Fêtes et cérémonies.
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer le règlement de ces dépenses.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **VALIDE à l'unanimité** les critères d'attribution ci-dessus proposés,
- **DIT à l'unanimité** que cette dépense sera imputée sur le compte 6232 – Fêtes et cérémonies.
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer le règlement de ces dépenses.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**